

CONVENTION D'ADHESION

TARN, COEUR D'OCCITANIE



CONVENTION D'ADHÉSION A LA MARQUE TERRITORIALE « TARN, CŒUR D'OCCITANIE »



La présente convention intervient entre :

► **Le Département du Tarn**

Hôtel du Département – Lices Georges Pompidou
81 013 Albi Cedex 09
Tel : 05.67.89.62.08
Courriel : tco@tarn.fr
Site web : www.tarn.fr

Représenté par son Président, **Monsieur Thierry Carcenac**,

Et

►
..... (Ci-après dénommé « la structure »)

Adresse

Code Postal..... Ville.....

Téléphone.....

Courriel.....

Site web

Représentée par (Prénom, Nom, Qualité) :.....

.....

PREAMBULE :

Les enquêtes menées auprès des Midi-Pyrénéens et des professionnels du tourisme démontrent que la ressource occitane constitue un vecteur de développement économique endogène et durable pour le Tarn.

Conscients des atouts du patrimoine occitan tarnais en matière d'**attractivité du territoire** et de **valorisation des acteurs** économiques, culturels et institutionnels, le Département a créé la marque fédératrice « Tarn, cœur d'Occitanie » (TCO).

Gratuitement accessible à tous les acteurs tarnais attachés à leur territoire et à sa culture d'oc, la marque multisectorielle « Tarn, cœur d'Occitanie » valorise ses partenaires qui à leur tour contribuent au rayonnement de l'image du Tarn.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La marque « Tarn, cœur d'Occitanie » a pour objectif de valoriser les acteurs qui participent au dynamisme du Tarn et qui marquent leur attachement au patrimoine occitan tarnais dans le cadre de leurs activités. Le référencement et la mise en réseau de ces acteurs permet également de proposer à ces derniers d'intégrer leurs prestations ou produits dans des offres touristiques et événements publics liés à la culture occitane.

La marque « Tarn, cœur d'Occitanie » témoigne de la volonté partagée du Département du Tarn et de la structure signataire de renforcer l'attractivité du Tarn et d'assurer une meilleure lisibilité de son image en s'appuyant sur ses qualités intrinsèques : son patrimoine occitan millénaire et les savoir-faire de ses habitants.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La maîtrise de la langue d'oc ou la connaissance de l'histoire occitane du Tarn ne sont aucunement des obligations pour prétendre à l'utilisation de la marque « Tarn, cœur d'Occitanie ».

Néanmoins, le Département du Tarn et la structure affichent leur volonté commune d'utiliser leurs moyens de communication respectifs pour contribuer à la valorisation de l'image du Tarn et de son identité occitane.

► Comité départemental du tourisme du Tarn (CDT) et Département du Tarn :

- Fournir des documents informatifs sur le patrimoine occitan tarnais à destination de la structure et de son public éventuel.
- Conseiller la structure et lui transmettre les outils ou contacts adéquats pour intégrer l'occitan dans son activité de façon à optimiser son image et ses prestations.

- Assurer la visibilité et le référencement de la structure sur le site internet occitan.tourisme-tarn.com et sur le site général du CDT.
- Actualiser les données relatives à la structure sur le site internet.
- Mettre à disposition la marque « Tarn, cœur d’Occitanie » (outils,logotype, conditions d’utilisation) et autoriser son emploi dans la communication institutionnelle et commerciale de la structure ainsi que sur ses produits.
- Assurer des services de conseils et traduction linguistique en occitan.
- Fournir des contacts d’acteurs pouvant assurer des prestations ou animations liées à la culture occitane.
- Contribuer à une mise en réseau des acteurs adhérents et à une mise en valeur de ces derniers lors d’événements publics liés à la marque TCO.
- Proposer des journées de sensibilisation et des éductours liés au patrimoine occitan tarnais.

► **Structure :**

Ci-dessous des propositions d’actions à mettre en place dans votre structure pour une adhésion à la marque « Tarn, cœur d’Occitanie » (TCO). Certaines sont plus adaptées que d’autres à votre activité professionnelle, associative ou institutionnelle. A vous de choisir les actions que vous souhaitez mener. Celles indiquées en gras sont obligatoires.

- **Assurer la visibilité de la marque « Tarn, Cœur d’Occitanie » dans sa communication commerciale, dans l’étiquetage de ses produits, sur son site internet ou sur son lieu d’accueil du public** (Modalités à choisir en fonction du type d’activité mené par la structure).
- Signalétique directionnelle ou informative bilingue.
- **Mise à disposition de documents informatifs sur la culture occitane.**
- Menus ou sets de table intégrant des explications sur les plats traditionnels occitans tarnais, sur la culture occitane tarnaise. Présence de la langue d’oc et du logo « Tarn, cœur d’Occitanie ».
- Utilisation/ Vente de produits du terroir tarnais intégrant des symboles occitans.
- Produits étiquetés avec des mots ou symboles occitans.
- **Visibilité des symboles occitans (Croix occitane, langue, marque TCO).**
- Vente de produits occitans dans les boutiques d’accueil (livres sur le patrimoine occitan tarnais, cd, dvd, accessoires, vêtements...).
- **Prestations, supports ou documents intégrant la langue occitane ou des informations sur le patrimoine occitan : concerts, conférences, visites guidées, contes & légendes, films, expositions, brochures ou documents informatifs.**
- Recours aux acteurs compétents en matière de patrimoine occitan : historiens, conférenciers, artistes, enseignants...
- Autres actions, précisez :
-
-
-
-

ARTICLE 3 : CONDITIONS ET DUREE DE L'ADHESION

L'adhésion et l'utilisation de la marque « Tarn, Cœur d'Occitanie » sont gratuites, illimitées dans le temps et accessibles aux acteurs tarnais partageant les objectifs et engagements explicités dans la présente Convention.

Un comité d'évaluation contrôlera le respect des engagements par la structure.

ARTICLE 4 : RETRAIT DE LA MARQUE « TARN CŒUR D'OCCITANIE »

Afin de protéger l'ensemble des utilisateurs, une structure peut se voir retirer le droit d'utilisation de la marque en cas de non-respect de ses engagements ou en cas de comportements professionnels ou moraux préjudiciables à l'image de la marque. Dans ces cas, le Département se réserve le droit de mettre fin à la présente convention unilatéralement et à tout moment sans préavis.

La structure peut se désengager à tout moment de la marque par courrier postal : la résiliation de la convention sera effective dans un délai maximal de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 : PROCESSUS D'OBTENTION DES ATTRIBUTS DE LA MARQUE « TARN CŒUR D'OCCITANIE »

La structure désirant adhérer à la marque TCO doit envoyer la présente Convention d'adhésion dûment complétée aux coordonnées suivantes :

Par courriel : tco@tarn.fr ;

Par voie postale : Mission « culture occitane » - DGA des Politiques Transversales - Hôtel du Département- 35 lices Georges Pompidou- 81 013 ALBI CEDEX 9

Un Comité professionnel composé de représentants du Département et du Comité Départemental du Tourisme du Tarn statuera sur la demande. Une réponse sera adressée à la structure dans un délai maximal de deux mois. Si celle-ci est positive, la structure recevra les documents informatifs, outils professionnels et promotionnels ainsi que les attributs liés à la marque « Tarn, cœur d'Occitanie ».

Pour plus d'informations :

Espace pro :

<http://www.tourisme-tarn-pro.com/marque-tarn-coeur-doccitanie>

Site TCO :

www.occitan.tourisme-tarn.com

Mission « Culture Occitane » :

tco@tarn.fr

05 67 89 62 08

Fait à le

Fait à le

Le Président du Département du Tarn
Thierry Carcenac

Le Responsable de





Le www.tourisme-tarn.com
Tarn
Sud-Ouest - Midi-Pyrénées
Éclats de vie, Éclats d'envie

www.occitan.tourisme-tarn.com
www.tourisme-tarn-pro.com/marque-tarn-coeur-doccitanie